

Ambassade de la République du Bénin
auprès des Pays de BENELUX
Mission Permanente de la République du Bénin
près l'Union Européenne et l'Organisation pour
l'Interdiction des Armes Chimiques

N° 104 1ABB1WCM/MC/MACC/FAN/SA.

Bruxelles, le 17 juin 2010

L'Ambassadeur

A

Tous Béninois du Benelux

Chers Compatriotes,

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention qu'au mois de mars de l'année prochaine (2011), auront lieu dans notre pays deux événements majeurs, à savoir les élections présidentielles et législatives.

A l'instar des élections précédentes et conformément au code électoral voté en 2009, les Béninois de l'extérieur que nous sommes ne pourrons prendre part aux élections présidentielles que si nous sommes munis d'une carte consulaire valide et délivrée au moins six mois avant la date des élections.

Par conséquent, pour ceux d'entre les compatriotes dont la carte consulaire aurait expiré, ils auront jusqu'au 31 juillet 2010 pour se faire délivrer une nouvelle.

Les services de l'Ambassade sont à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet.

D'ores et déjà, je vous informe que pour vous faire établir une carte consulaire, il vous faut :

- Une (01) photo d'identité en couleurs,
- Une preuve de la nationalité béninoise (passeport ou carte d'identité béninois, ou une ancienne carte consulaire),
- Une preuve de résidence dans le BENELUX (carte de séjour, contrat de bail ou déclaration sur l'honneur d'un autochtone ou résident légal avec copie de la pièce d'identité)
- Une somme de quinze (15) euros.

La nouvelle carte consulaire plus petite que l'ancienne est plastifiée et a une durée de validité de cinq ans.

En espérant que vous diffuserez cette information autour de vous et par tous les canaux possibles, je vous prie d'agréer, Chers compatriotes, l'expression de mes sentiments fraternels.-




Charles Borromée TODJINOU